POLITIQUE DE QUALITE

Le but de l'entreprise est la satisfaction totale des besoins et des attentes de :

- Clients
- Marché de référence
- Stakeholder directement impliqués dans le support des activités de l'organisation.

Pour atteindre cet objectif, Paparelli a pour politique de suivre les concepts généraux suivants :

- Sensibilisation du client à la coopération avec la production de PAPARELLI ALESSANDRO E FIGLIO S.R.L en planifiant les livraisons de la meilleure façon possible ;
- Être constamment informé des besoins bureaucratiques des pays destinataires des produits finis ;
- Planifier des réunions internes appropriées où les problèmes signalés soient traités afin de relever des idées d'améliorations basées sur les expériences précédentes ;
- Conformité à la norme choisie : UNI EN ISO 9001 : 2015 ;
- Mesure de l'adéquation, de la conformité et de l'efficacité du SQ au moyen d'audits internes et externes ;
- Monitorage constant des indicateurs de procédé;
- Définition des objectifs toujours nouveaux et mesurables pour une plus importante implication de tout le staff de l'organisation ;
- Monitorage continu du service offert au client, afin d'obtenir une amélioration constante.

Pour atteindre ces buts ont établi la fonction de Responsable du système de gestion de la qualité qui, avec la Direction, planifie, collabore, organise tout le nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

Le Responsable dispose également des moyens adéquats, de l'autorité et de la liberté d'organisation adéquates pour identifier, proposer et gérer avec les fonctions intéressées le maintien du Système de Gestion de la Qualité ainsi que les solutions visant à corriger les problèmes liés à la non-qualité.

Le Responsable s'engage à mettre à disposition les ressources nécessaires pour sensibiliser l'ensemble du personnel au respect absolu des prescriptions contenues dans le Manuel de Gestion de la Qualité et dans les autres documents du Système de Gestion de la Qualité.

Chaque fonction identifiée dans le Manuel de Gestion de la Qualité est responsable, dans le cadre de ses devoirs, de l'application des prescriptions ainsi que des procédures y définies.

Toute modification essentielle du Système de Gestion de la Qualité doit être soumise à l'approbation du Responsable de l'entreprise.

La direction

